



Direction générale des services  
Direction des affaires juridiques et institutionnelles

**Extrait des délibérations**  
**du Conseil d'Administration de l'Université Grenoble Alpes**  
**Séance du jeudi 4 juillet 2024**

**N° 04 – D. 04.07.2024**

*L'an deux mil vingt-quatre, le quatre juillet à neuf heures, le conseil d'administration de l'Université Grenoble Alpes était rassemblé en séance plénière sous la présidence de Monsieur Yassine LAKHNECH, président de l'Université Grenoble Alpes.*

**Point à l'ordre du jour :**

**2.3. Approbation du rapport d'utilisation de la dotation de l'opération Plan campus 2023**

**Membres présents :** LAKHNECH Yassine, BARRIERE Florian, GERRY-VERNIERES Stéphane, PLANUS Emmanuelle, PODEVIN Florence, PROTASSOV Konstantin, SAMUEL Karine, THIBAUT Pierre, ADAM Véronique, DANJEAN Vincent, MANDIL Guillaume, QUINTON Jean-Charles, WEST Caroline, CANTAROGLOU Frédéric, DELABALLE Anne, FIBRANE Ahmed, FORESTIER Gérard, GUINET Éric, VAN DER HEIJDE Caroline, KETFI Bilal, ROSSI Robinson, SAKPA Samuel, TASSIGNY Axel, BOLZE Catherine, FRAISSE Marjorie, DESPREZ Frédéric, COLL Jean-Luc, BOISTARD Pascal, FEIGNIER Bruno, MAÛR Anne-Marie, SIMIAND Marie-Christine.

**Membres représentés :** GAUSSIER Éric (donne procuration à PODEVIN Florence), BERNARD Marie-Julie (donne procuration à FIBRANE Ahmed), BERTHAUD Pierre (donne procuration à MANDIL Guillaume), MONDET Julie (donne procuration à DELABALLE Anne), BERGOT Anouk (donne procuration à ROSSI Robinson), DOULAT Léonce (donne procuration à TASSIGNY Axel), DUJEU Ambre (donne procuration à KETFI Bilal), CORVAISIER Bénédicte (donne procuration à VAN DE HEIJDE Caroline), DARAGON Nicolas (donne procuration à BOLZE Catherine), MOUTON Sophie (donne procuration à QUINTON Jean-Charles).

**Membre excusé :** LABRIET Pierre.

Vu le passage en commission permanente du 27 juin 2024,

Considérant le rapport d'utilisation de la dotation de l'opération Plan campus 2023 en annexe ;

*Il est proposé au conseil d'administration d'approuver le rapport d'utilisation de la dotation de l'opération Plan campus 2023 en annexe.*

Le résultat du vote est le suivant :

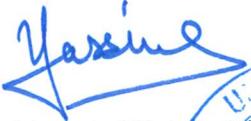
Membres en exercice	42
Membres présents	31
Membres représentés	10
Nombre de votants	41
Voix favorables	37
Voix défavorable	1
Abstentions	3

**Après en avoir délibéré le conseil d'administration approuve, à la majorité de ses membres présents et représentés, le rapport d'utilisation de la dotation de l'opération Plan campus 2023 en annexe.**

Publié le : 04/07/2024

Transmis au Rectorat le : 04/07/2024

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 4 juillet 2024

  
Le Président de l'Université Grenoble Alpes,  
Yassine LAKHNECH



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



# Rapport annuel d'emploi de la Dotation Campus

Année 2023 & approche pluriannuelle

Pièce annexe au compte financier 2023

Soumis au conseil d'administration du 04 juillet 2024

## Rapport annuel d'emploi de la Dotation Campus

Année 2023 et approche pluriannuelle

### TABLE DES MATIERES

<b>1. METHODOLOGIE</b>	<b>2</b>
1.1. RAPPEL DU CADRE REGLEMENTAIRE	2
1.2. CONTEXTE INSTITUTIONNEL	2
1.3. PERIMETRE DES DONNEES PRESENTEES	2
1.3.1. COMPTE FINANCIER ET CONVENTION DE SITE	2
1.3.2. ÉLÉMENTS HORS PERIMETRE	3
1.3.3. HYPOTHESES DE COMPTABILISATION	4
<b>2. APPROCHE PLURIANNUELLE : SOUTENABILITE GLOBALE (2024-2045)</b>	<b>5</b>
2.1. POINT BAS DE TRESORERIE	5
2.2. GESTION DES CONTRATS PPP : PRINCIPES GENERAUX	5
2.2.1. PRISE EN COMPTE DES RISQUES	5
2.2.2. RAPPELS SUR LA GESTION DES PPP	6
2.3. OPERATIONS DE TRANSITION ENERGETIQUE	6
2.4. RECETTES PERÇUES SUR LE SACD OPERATION CAMPUS	8
<b>3. DETAIL PAR OPERATION</b>	<b>8</b>
3.1. DETAIL DES OPERATIONS PLURIANNUELLES	9
3.1.1. COORDINATION DES CONTRATS PPP	9
3.1.2. PPP GREEN-ER / RESTAURATION OUEST / NANOSÉCURITÉ	10
3.1.3. PPP PILSI	12
3.1.4. PPP SHS	13
3.1.5. MAISON DES SERVICES À L'ÉTUDIANT (MSE)	15
3.1.6. RENOUVELLEMENT DES INFRASTRUCTURES EST (DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT)	16
3.2. OPERATIONS VIE DE CAMPUS	18
3.2.1. LOGEMENTS ÉTUDIANTS ET LIEUX DE VIE ASSOCIÉS OUEST	18
3.2.2. LOGEMENTS ÉTUDIANTS ET CHERCHEURS EST	18
3.2.3. LIEUX DE VIE CONNEXES : IEP EXTENSION ET REHABILITATION	18
3.2.4. RESTAURATION EST	19
3.2.5. COLLEGE DOCTORAL DE SITE / MJK	19
3.2.6. GER DES OPERATIONS EN MOP	19
3.2.7. DEPENSES D'INGÉNIERIE COMMUNE	20
3.3. CONCLUSION GÉNÉRALE	20
<b>ANNEXE 1 – EXTRAITS DU CADRE REGLEMENTAIRE</b>	<b>22</b>
<b>ANNEXE 2 – PROSPECTIVE FINANCIERE</b>	<b>24</b>

## 1. Méthodologie

### 1.1. Rappel du cadre réglementaire

Suite à un appel à candidatures lancé par l'État, le site universitaire de Grenoble a été retenu pour l'exécution du projet intitulé « Opération Campus – Grenoble Université de l'Innovation ». Ce projet est notamment encadré par une « convention partenariale de site », signée de l'ensemble des financeurs et partenaires le 12 octobre 2011, qui détaille les engagements de chacun. À la suite, l'Université Grenoble Alpes (UGA) et l'Etat ont signé, le 21 février 2012, une « convention de versement de la dotation État Opération Campus ». Cette dernière convention décrit entre autres le périmètre des opérations éligibles, les obligations de reporting et les modalités d'actualisation des dépenses prévisionnelles (cf. [Annexe 1](#)).

Le présent rapport répond à l'engagement de l'UGA d'annexer chaque année aux comptes administratifs un rapport d'emploi de la dotation. Ce rapport détaille l'état d'avancement autant que l'équilibre financier des opérations portées par la dotation État Opération Campus.

### 1.2. Contexte institutionnel

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, l'ensemble des forces de l'enseignement supérieur public du site Grenoble Alpes se sont regroupées au sein d'un seul et unique établissement public expérimental (EPE) nommé « Université Grenoble Alpes » (UGA). La ComUE UGA, porteur initial du Plan Campus, a rejoint cet ensemble, aux côtés de Grenoble INP, de Sciences Po Grenoble (IEPG) et de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Grenoble (ENSAG). Par ailleurs, les organismes nationaux de recherche tels que le CEA, le CNRS, l'Inria ou encore l'Inserm sont associés de près à ce nouvel établissement pour le développement d'une politique commune en recherche et valorisation à l'échelle internationale. Il en va de même auprès de l'Inrae, de l'IRD ou encore du CHU.

Il est essentiel, pour une lecture éclairée dès les premiers paragraphes qui vont suivre, de prendre la mesure de ce contexte particulier. Aussi, chaque fois qu'il sera plus loin fait mention de l'UGA ou de la ComUE UGA, il faudra y lire la dimension commune de nos établissements, d'abord entités morales distinctes avant leur rassemblement sous le seul nom UGA au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

### 1.3. Périmètre des données présentées

#### 1.3.1. *Compte financier et convention de site*

L'UGA s'attache à vérifier qu'à tout moment les marges de trésorerie sont suffisantes pour faire face aux dépenses prévisionnelles. C'est pourquoi ce sont les données en **crédits de paiement** (CP) qui sont relevées ici pour contrôler la soutenabilité globale du projet.

Par ailleurs, et dans un souci de continuité de lecture sur la durée du projet, les opérations sont présentées selon les lignes établies dans la **convention partenariale de site**. Ceci étant, il est important de noter que ce découpage arrêté en 2010 ne correspond plus à l'organisation actuelle du suivi des opérations. Aussi, les sommes indiquées dans ladite convention sont des montants prévisionnels, arrêtés eux aussi en 2010 selon une méthodologie spécifique d'équivalences PPP/MOP et avant tout destinés à estimer

les besoins d'investissement en capital. Ces sommes ne sont donc aucunement comparables aux montants des opérations détaillés ci-après (coût réel actualisé et complet).

Par ailleurs, un Comité Interministériel de suivi (CIS) s'est tenu le 28 septembre 2023. Celui-ci a permis de faire un état d'avancement des opérations présentes à la convention de site, et encore en cours. La bonne gestion des opérations (respect des délais et des budgets) depuis 2009 a permis en 2023 de générer une trésorerie excédentaire de près de 20M€. A partir de 2025, la projection annuelle de tous les flux de trésorerie induits par les revenus de la dotation et les engagements antérieurs et flux prévisionnels de dépenses (loyers des PPP, logement Est, etc...) permet d'envisager un accroissement d'environ 2M€ par an de trésorerie prévisionnelle. Dans ce contexte, l'établissement UGA (représentant ses établissements composantes : Grenoble INP-UGA, IEP-UGA l'UGA, ainsi que le CROUS Grenoble Alpes) a proposé à l'arbitrage des membres du CIS, les engagements nécessaires à la réalisation et au parachèvement des opérations de la convention de site. Dans ce périmètre, les opérations suivantes ont été validées, avec les montants prévisionnels TDC indiqués :

- ✓ Renouvellement des infrastructures EST - 2025-2034 : 8.5M€
- ✓ Logement Etudiants EST – Résidence Condillac : 4.231M€
- ✓ Complément photovoltaïque des PPP PILSI-EDD-BEesY et GreEn-Er : 6.161M€ (Objectif : tendre vers l'autonomie électrique du DATA CENTER IMAG et déploiement d'ombrières photovoltaïques sur GreEn-Er)
- ✓ Equipements sportifs EST (réhabilitation Halle Tennis) : 3M€
- ✓ Restauration OUEST : Extension du RU du bâtiment GreEn-Er et création d'un espace libre service dans le bâtiment Polygone: 0.835M€

Le planning prévisionnel de réalisation de ces opérations de parachèvement permet de maintenir et maîtriser la trésorerie de l'Opération Campus.

Dans l'attente du positionnement à venir des ministères de tutelle quant à l'utilisation des reliquats de la Dotation Campus par les établissements bénéficiaires, les membres du CIS ne souhaitent pas arbitrer de nouvelles propositions de projets à financer (hors opérations inscrites à la convention de site), et préconisent leur présentation aux appels à projets des plans de financements à venir.

### 1.3.2. *Éléments hors périmètre*

Le présent rapport détaille l'ensemble des éléments hors recettes et dépenses fléchées qui transitent par le Service À Comptabilité Distincte (SACD) Opération Campus. Ce rapport n'inclut donc pas :

- Les sommes engagées préalablement à 2012, première année de versement de la Dotation ;
- Les opérations financées sur intérêts intercalaires ANR et initialement portées par la ComUE UGA (environ 32 M€). Ces opérations ne font pas partie de la convention partenariale de site et ont fait l'objet d'un suivi budgétaire distinct ;
- Les opérations réalisées en loi MOP sous maîtrise d'ouvrage directe d'autres établissements, financées majoritairement par les collectivités. Ces opérations sont bien inscrites à la convention partenariale de site, mais aucun montant ne transite par l'UGA et son SACD. Il est par ailleurs rendu compte de ces opérations via un rapport annuel à destination du Parlement.

### 1.3.3. Hypothèses de comptabilisation

Les redevances des PPP intègrent une prévision d'actualisation des redevances sur toute la durée du projet (actualisations prévues aux contrats), ainsi qu'une prévision d'évolution des ouvrages (travaux modificatifs au fil de l'eau impactant les loyers de maintenance, gestion/assurance, GER). L'ensemble des taux d'emprunts est cristallisé (dernière cristallisation sur le PPP SHS le 14/09/2018). Les indexations futures ont été calculées d'après les formules contractualisées et sur la base d'une moyenne d'évolution des indices sur les 5 années précédant la signature des contrats, augmentée d'une marge supplémentaire (alignement sur la valeur du modèle financier fourni par le MESRI, cas dégradé).

En termes de fiscalité, de nombreuses évolutions ont eu lieu avec le passage de la ComUE à l'UGA. Jusqu'en 2019, 100% des dépenses liées aux trois PPP sont soumises à TVA depuis l'obtention des rescrits fiscaux liés (100% de TVA déduite et collectée). À partir du 01/01/2020, la TVA liée au PPP SHS n'est plus déductible (bâtiments exclusivement destinés à la formation), mais la TVA sur certaines opérations transversales le devient, à un taux mixte calculé sur l'ensemble des opérations UGA.

Conformément à la demande du MESRI et aux hypothèses validées dans les dossiers d'expertise, des prévisions de GER pour les opérations en loi MOP sont incluses dans la programmation pluriannuelle (hors opérations MOP en maîtrise d'ouvrage des collectivités). Les montants sont, actualisés à un taux de 4% par an sur une durée équivalente à celle des contrats PPP.

Les données pluriannuelles agrégées couvrent les années 2012 à 2045, soit la période courant depuis le premier versement de la dotation jusqu'à une année après la fin du dernier contrat PPP.

## 2. Approche pluriannuelle : soutenabilité globale (2024-2045)

### 2.1. Point bas de trésorerie

A l'issue de la présentation au CIS, de nouvelles projections financières ont été réalisées. Ces projections tiennent compte des opérations de parachèvement validées par le CIS ainsi que des différents risques liés aux contrats (cf. Infra).

La prospective présentée en annexe du rapport intègre ces projections ; elle met en évidence un point bas de trésorerie en 2026-2027 autour de 14 M€-16 M€.

### 2.2. Gestion des contrats PPP : principes généraux

#### 2.2.1. Prise en compte des risques

Les projections de loyers qui courent, pour rappel, jusqu'en 2044, intègrent un certain nombre d'hypothèses en matière d'évolution des indices de révision (+ 4% pour les indices de révision des loyers).

#### Risques sur les taux d'emprunts contractés par les partenaires privés

Pour le site de Grenoble, l'ensemble des taux pour les 3 PPP a été cristallisé. La dernière fraction de 10% sur SHS a été fixée le 14/09/2018 lors de l'ultime mise à disposition. Les échéances de loyers financiers sont donc désormais toutes connues et le modèle financier contrôle en permanence qu'il n'existe pas a priori de risque de solvabilité face à ces dettes.

#### Risques liés à l'indexation des loyers

Les formules d'indexation réelles sont complexes et ne peuvent être prédites avec exactitude jusqu'en 2045. Le modèle intègre donc, en sus de l'indexation projetée dans chacun des modèles financiers contractualisés, un risque d'inflation forte à 4%. Cette estimation devra cependant être prochainement ajustée pour mieux tenir compte des augmentations récentes liées aux différentes crises.

*Exemple de formule d'indexation du loyer R2 de SHS (annexe 10 du contrat PPP) :*

$$R2_{act} = R2_{OF} \times \left( 0,20 + 0,80 \times \left( 0,50 \times \frac{ICHT - IME_{act}}{ICHT - IME_{OF}} + 0,20 \times \frac{BT01_{act}}{BT01_{OF}} + 0,30 \times \frac{BT40_{act}}{BT40_{OF}} \right) \right)$$

où « act » désigne la valeur actualisée et « OF » la valeur au jour de l'offre finale (mars 2015)

#### Risques liés aux opérations

L'ensemble des bâtiments a été livré pour les trois contrats PPP (dernière livraison : 14/09/2018). Il ne reste que quelques réserves à lever sur les bâtiments du PPP SHS. Par ailleurs, des enveloppes destinées aux modifications et travaux des premières années sont d'ores-et-déjà prévues et intégrées à la projection.

#### Risques liés aux contrats

Chaque année, des montants sont budgétés en cas de conflit avec les partenaires privés (conciliation, audits, etc.). En outre, du fait du caractère incertain d'une telle occurrence, aucune provision n'est constituée pour le risque de dédit.

### 2.2.2. Rappels sur la gestion des PPP

Chacun des contrats de PPP est différent et doit donc faire l'objet d'une gestion financière et opérationnelle propre (calculs d'indexation, exigences de performances, modalités de travaux modificatifs, etc.). Ceci étant, il existe un socle de notions communes aux contrats du site qu'il nous semble utile de rappeler ici.

Les contrats sont conclus pour une durée de 25 années post construction avec un groupement d'entreprises privées (constructeur et mainteneur). Le groupement contracte un emprunt afin de réaliser la construction, emprunt que la personne publique lui remboursera sous forme de loyers trimestriels (redevance R1 ou loyer financier) sur toute la durée du contrat. Le contrat PPP (contrat de tête) ne suffit pas à tout encadrer et nécessite également la formalisation d'engagements complémentaires :

- Conventions tripartites avec les organismes prêteurs ;
- Conventions de réalisation avec l'Etat pour encadrer le déroulement de la procédure ;
- Conventions d'occupation conclues avec les occupants et qui déterminent notamment quelles sont les dépenses qui restent à leur charge ;

Le contrat de tête détermine entre autres les engagements financiers de l'UGA auprès du groupement. De manière simplifiée, sans prendre en compte d'éventuelles notions de performance ou de pénalités, l'UGA s'engage à payer trimestriellement les redevances suivantes :

- **R1, redevance financière** : remboursement d'une part de capital et d'une part d'intérêts. Ces échéances sont fixées à l'avance et ne sont pas indexées. Il s'agit d'une dette long terme qui représente la majeure partie des dépenses d'investissement des PPP ;
- **R2, redevance de gros entretien et renouvellements** (GER). Elle est calculée de manière différente selon les contrats, mais est dans tous les cas financée sur Dotation Campus et indexée annuellement. Certains travaux modificatifs entraînent une augmentation de ce loyer ;
- **R3, redevance de maintenance courante**. Elle est soumise à indexation et est à la charge des établissements occupants, mais pour GreEn-Er, elle transite malgré tout par le SACD Opération Campus de l'UGA. Les refacturations de R3 constituent la principale ressource propre de ce budget. La même remarque concernant les travaux modificatifs sur le R2 s'applique ici ;
- **R4, frais de gestion, d'assurance, d'impôts sur les sociétés**, etc. Ce loyer est également très différent d'un contrat à l'autre, mais il est lui aussi indexé annuellement et est financé sur les revenus de la Dotation Campus.

D'une manière générale, même si l'UGA est seule signataire des contrats conclus avec les groupements privés, ces contrats sont gérés en partenariat avec les établissements occupants qui peuvent dès lors suivre les performances du groupement et mettre en avant les besoins réels des utilisateurs.

## 2.3. Opérations de transition énergétique

Dans la continuité du travail initié depuis 2020, l'UGA structure et déploie une stratégie de transition énergétique de son patrimoine. Initialement étudié pour mobiliser les revenus disponibles de la Dotation Campus, l'UGA a identifié plusieurs opérations pilotes qui lui ont permis de candidater, d'être lauréat et de réaliser des opérations à fort impact énergétique dans le cadre du Plan de Relance. Elle poursuit les études sur son parc, ce qui lui permettra le jour où des financements seront mobilisables de déployer massivement de nouvelles opérations.

- Un savoir-faire acquis

Toutes les opérations proposées et retenues par l'Etat en janvier 2021 dans le cadre du Plan de Relance ont été réalisées dans des délais contraints et dépassent leurs objectifs de performance énergétique.

L'UGA a déployé une démarche de transition énergétique transversale au sein de sa direction du patrimoine, cela se traduit notamment par un commissionnement interne sur ses opérations nouvelles et une performance remarquable sur de nombreux projets : baisse de 36% des consommations sur sa piscine, baisse de 41% de consommation sur son site des Houches, baisse de 64% sur le bâtiment IMA C, etc.

Ces résultats performants acquis sur des projets avec un calendrier très contraint démontrent l'expertise atteinte par le site de Grenoble pour déployer rapidement des opérations à forte ambition énergétique lorsque des financements sont dégagés.

- Une intensification des opérations nécessaire

Ces réussites accompagnées de mesures ambitieuses telles que le plan de sobriété voté en CA ont permis au site de Grenoble de baisser de 20% ses consommations énergétiques (déduction faite du climat) et de 40% ses émissions gaz à effet de serre entre 2019 et 2023. Cependant, la très forte augmentation du coût d'énergie, les objectifs réglementaires de réduction de consommation et de GES et l'adaptation de son parc au changement climatique obligent le site de Grenoble à poursuivre son travail d'étude prospective. C'est dans ce cadre-là qu'au CIS de septembre 2023, ont été proposés le parachèvement de certaines opérations de la convention de site ainsi que de nouvelles opérations. Ce plan de transition est construit autour de 4 axes principaux :

- **L'efficacité énergétique du parc immobilier** (et des activités de recherche hébergées) c'est à dire la rénovation des bâtiments de recherche avec « process » très énergivores : la taille et la complexité de ces opérations ne permettaient pas de les envisager dans le cadre des crédits du Plan de Relance, c'est la fraction du parc sur laquelle des gisements d'économies importants sont mobilisables.
- **La rationalisation du parc immobilier** et des implantations, c'est-à-dire des rénovations ciblées sur des bâtiments permettant d'en libérer d'autres.
- **L'amélioration du pilotage** et la mise à niveau des systèmes c'est-à-dire des opérations de GER transversales « multi-bâtiment » à l'échelle du parc des 250 bâtiments portant des systèmes et composants vieillissants ou obsolètes, travaux concourant aux économies d'énergie (opérations à TRI court ou moyen terme) : mise à niveau automates et GTC, régulations en lien avec les optimisations d'usages et planning d'occupation des bâtiments.
- **La décarbonation** du mix énergétique et la sécurisation des approvisionnements énergétiques avec le développement des ENR (biomasse et photovoltaïque) avec notamment la poursuite des raccordements au réseau de chauffage urbain couplé avec la mise à niveau des installations dans les chaufferies et l'amplification des programmes d'installation photovoltaïque en toiture (autoconsommation permettant d'effacer et sécuriser sur le long terme les conditions économiques des approvisionnements électriques).

L'objectif serait de poursuivre et d'amplifier les opérations engagées dans le cadre de la convention partenariale de site et du Plan de Relance. Les ressources de la Dotation compléteraient les ressources dégagées par les économies directes (énergie) et indirectes (libération de m2) aux côtés d'autres ressources.

La prospective utilisée pour le présent rapport n'intègre pas ces éventuelles opérations de transition énergétique. Elles pourront être intégrées au modèle en cas de financements obtenus.

## **2.4. Recettes perçues sur le SACD Opération Campus**

Les **revenus de la Dotation Campus** (au taux de 4,026%) sont traités comme des avances, c'est-à-dire qu'ils ne sont constatés en opérations budgétaires qu'en fin d'année, à hauteur des sommes effectivement mobilisées pour la réalisation des opérations. Les intérêts non encore mobilisés apparaissent donc en trésorerie mais pas en budget GBCP. Sur une année, si l'établissement mobilise plus d'intérêts qu'il n'en reçoit l'année en cours, la différence sera prélevée sur la trésorerie non-mobilisée des encaissements précédents.

Les autres recettes sont constituées de refacturations aux occupants : loyers R3, travaux modificatifs, etc. Ces encaissements sont systématiquement en décalage avec la dépense d'abord supportée sur revenus de la Dotation Campus : l'UGA paye le loyer R3, puis le refacture au montant réel – les délais de traitement peuvent mener à des décalages de quelques mois. Ces opérations ont donc bien un impact en trésorerie et c'est pourquoi il reste essentiel de comptabiliser ces recettes et dépenses dans les projections pluriannuelles. Par prudence, l'établissement estime devoir conserver une marge de trésorerie correspondant à l'équivalent de deux trimestres de R3.

Il est essentiel de noter les changements dus à la création de l'UGA au 1<sup>er</sup> janvier 2020 : jusqu'à 2019 inclus, cette refacturation concernait les 3 PPP ; depuis 2020, cela ne concerne plus que GreEn-Er. En effet, les bâtiments des deux autres contrats étant occupés par l'UGA, l'opération de paiement au groupement privé se fait directement sans passer par le SACD (UGA à la fois occupant et titulaire du contrat, ce qui n'est pas le cas pour GreEn-Er, occupé par Grenoble INP et le CROUS).

Enfin, la programmation pluriannuelle intègre des subventions de collectivités territoriales. Les subventionnements actuellement contractualisés concernent la Direction de l'Aménagement Durable (DAD ou Renouvellement des infrastructures Est) ainsi que la Maison des Services à l'Étudiant pour sa partie Centre de Santé Interuniversitaire (CSIU).

## **3. Détail par opération**

Le tableau ci-dessous est directement extrait de la convention partenariale de site. Les opérations grisées sont celles qui ne transitent pas par le SACD Opération Campus et ne sont donc pas décrites par ce rapport.

Nom du Projet	Correspondance budgétaire	Montant total	Répartition des dépenses subventionnables État + collectivités (hors autres financements)									
			EST	OUEST	MOP ou PPP	Total	Etat et recettes annexes	REGION	METRO	VILLE GRENOBLE	SMTC	CNOUS - CROUS
			371 400 000	242,4	129,0	371,4	234,9	85,0	40,0	8,0	2,5	1,0
<b>Total SHS</b>		<b>91 500 000</b>	<b>91,5</b>	<b>-</b>		<b>91,5</b>	<b>59,7</b>	<b>21,0</b>	<b>6,8</b>	<b>4,0</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<i>Institut des sciences de l'innovation (G2I)</i>		11 400 000	11,4		MOP	22,8		19,0	1,8	2,0		
<i>Maison de la création</i>		11 400 000	11,4									
Espace Scénique Transdisciplinaire (EST) + Innovacs 2	PPP SHS	9 700 000	9,7		PPP	59,7	9,7					
Asp Europ des Sciences Sociales (EESS) + BSHM + santé/cognition	PPP SHS	50 000 000	50,0				50,0					
IEP (extension et réhab.)	Vie de Campus	9 000 000	9,0		MOP	9,0		2,0	5,0	2,0		
<b>Total Sci. exactes et tech.</b>		<b>220 000 000</b>	<b>114,0</b>	<b>106,0</b>		<b>220,0</b>	<b>147,5</b>	<b>47,9</b>	<b>18,1</b>	<b>4,0</b>	<b>2,5</b>	<b>-</b>
<i>Pôle imagerie</i>		11 000 000		11,0	MOP	11,0		8,0	2,0	1,0		
Pôle Energie - GreEn-ER	PPP GreEn-ER	84 000 000		84,0	PPP	74,0	74,0					
Nanosécurité	PPP GreEn-ER				MOP	10,0		10,0				
<i>IBS<sup>2</sup> (Institut Biologie Structurale)</i>		11 000 000		11,0	MOP	11,0		6,0	4,0	1,0		
PILSI-EDD-BEeSy	PPP PILSI	79 500 000	79,5		PPP	79,5	73,5		6,0			
<i>PILSI-EDD-BEeSy</i>		15 000 000	15,0		MOP	15,0		10,4	4,6			
<i>Coriolis</i>		2 500 000	2,5		MOP	2,5					2,5	
<i>Pôle santé (hors ARH, CPER et REGION 9,4)</i>		17 000 000	17,0		MOP	17,0		13,5	1,5	2,0		
<b>Total vie de campus</b>		<b>59 900 000</b>	<b>36,9</b>	<b>23,0</b>	<b>-</b>	<b>59,9</b>	<b>27,7</b>	<b>16,1</b>	<b>15,1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1,0</b>
Logements étudiants et lieux de vie associés Ouest	Vie de Campus	9 000 000		9,0	ad hoc	9,0	6,5	1,5	1,0			
Restauration Ouest	PPP GreEn-Er	3 000 000		3,0	PPP	3,0	3,0					
<i>Aménagements site Presqu'île</i>		11 000 000		11,0	ad hoc	11,0		4,5	6,5			
Logements étudiants et chercheurs Est	Vie de Campus	1 200 000	1,2						1,0			
	MSE	10 000 000	10,0									
Pôle services aux étudiants + équipés sportifs	MSE	4 300 000	4,3		ad hoc	24,0	11,8	8,0				
Lieux de vie connexes (Est)	Vie de Campus	2 200 000	2,2						2,2			
Restauration Est	Vie de Campus	6 300 000	6,3									1,0
Collège doctoral de site	Vie de Campus	2 200 000	2,2		MOP	2,2		1,1	1,1			
Renouvellement infrastructures Est	Direction de l'Aménagement Durable (DAD)	10 700 000	10,7		ad hoc	10,7	6,4	1,0	3,3			

Hors périmètre du rapport

Nous allons tout d'abord nous concentrer sur les opérations pluriannuelles, avant de passer en revue l'ensemble des autres opérations, qui pour la plupart sont terminées.

### 3.1. Détail des opérations pluriannuelles

#### 3.1.1. Coordination des contrats PPP

Une part importante des ressources du Plan Campus, financières comme humaines, est destinée à la coordination des trois contrats PPP (coût cumulé prévisionnel des 3 contrats : 350 M€, hors ingénierie commune). D'une manière générale, il s'agit d'opérations pluriannuelles bien particulières, soumises à des règles et obligations spécifiques qu'il est utile de rappeler.

Concernant spécifiquement nos contrats, l'année 2023 a été marquée par le maintien du plan de sobriété énergétique avec un suivi permanent du respect des contraintes fixées. Un travail de fond avait été engagé sur la fiabilité des données et la pertinence des facturations. L'Université avait notamment soulevé la question de l'indexation, d'une part en imposant une date de valeur plus juste pour les travaux modificatifs, et d'autre part en améliorant les procédures de vérification des redevances indexées. D'une manière générale, l'Université s'attache à rester vigilante afin que ces contrats continuent d'évoluer à un prix qui corresponde à la prestation réellement délivrée.

Grenoble ayant signé le 1<sup>er</sup> PPP dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche en 2012, l'expérience développée quant à la gestion des PPP est appréciée à la fois en interne (exigences des contrats de performance) et en externe (groupe de travail national PPP piloté par le MESRI).

Il est essentiel de capitaliser cette expertise développée par nos équipes, que ce soit en termes de suivi contractuel, de performance énergétique, de négociation ou encore d'ingénierie financière. Ces retours d'expérience sont précieux dans la conduite de futurs projets et notamment pour la mise en place de marchés globaux de performance (MGP).

### 3.1.2. PPP GreEn-Er / Restauration Ouest / Nanosécurité

#### *Rappel du périmètre*

L'opération GreEn-Er (Grenoble Énergie - Enseignement et Recherche) concerne la construction d'un bâtiment en PPP sur la Presqu'Ile et inclut un restaurant du CROUS (dans un seul et même bâtiment). Elle regroupe les lignes « Pôle Energie » et « Restauration Ouest » de la convention partenariale de site.

Aussi, l'opération « Nanosécurité » correspond ici à la prise en charge de la taxe d'aménagement en Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de diverses opérations du site Ouest pour un montant de 1,101 M€. Ce montant est inclus dans les coûts TDC de GreEn-Er. L'opération Nanosécurité dans son ensemble, en dehors de cette taxe, est achevée et a été pilotée par le CEA. Elle n'a donc pas transité par le SACD Opération Campus et ne fait pas partie du périmètre de ce rapport. À titre d'information, son coût consolidé est estimé à 17,3 M€.

#### *Rappel du contexte*

Il s'agit du premier PPP du site, signé le 20 juillet 2012, qui a déclenché le transfert de la dotation. Ce contrat a encadré la construction d'un bâtiment mis à disposition de Grenoble INP (92,84%) et du CROUS (7,16%) le 19 juillet 2015. Aucun retard de mise à disposition n'est à signaler. GreEn-Er est construit sur une parcelle appartenant au CEA, ce qui donne lieu au versement d'un « loyer » foncier annuel et à l'existence d'un statut foncier particulier.

Fiscalement, un rescrit faisant entrer l'opération dans le champ taxable a été obtenu – permettant depuis 2015 une collecte et **déduction de TVA**. La stratégie fiscale de l'UGA permet de conserver ce statut (orientation 100% recherche des bâtiments).

Par ailleurs, la dette contractée par le partenaire privé pour la construction de GreEn-Er (loyer R1) a fait l'objet d'une procédure de **refinancement en 2017** afin de bénéficier de taux plus intéressants.

#### *Coûts sur dotation*

Les coûts imputables au PPP GreEn-Er (inclus Restauration Ouest) et supportés par les revenus de la Dotation Campus sont donc les suivants : redevances du PPP, hors maintenance courante (R3), fiscalité (CFE, CVAE) et convention foncière (CEA), dépenses diverses liées au projet (refinancement, déménagements, etc.), ingénierie dédiée (études fiscales ou techniques), taxe ZAC Nanosécurité.

Pour avoir une vision plus complète du coût du programme et se rapprocher du compte financier, il faudrait également prendre en compte les éléments suivants qui transitent par le SACD Opération Campus mais sont financés hors Dotation Etat :

- Loyers R3 et leurs marges de révision, travaux modificatifs (financement par les occupants)
- Paiement des indemnités des candidats rejetés (financement via intérêts ANR)

### Synthèse / dotation + hors dotation

(inclus TVA non récupérable)	2012-2022	2023	2012-2023
GREEN-ER redevances TTC	49 596 627	4 696 760	<b>54 293 387</b>
Ingénierie et opérations connexes TTC	2 398 456	169 967	<b>2 568 422</b>
Nanosécurité	1 101 026	-	<b>1 101 026</b>
Déduction de la TVA récupérable	- 6 693 998	- 308 226	<b>- 7 002 224</b>
<b>TOTAL financé sur dotation</b>	<b>46 402 111</b>	<b>4 558 501</b>	<b>50 960 612</b>
Dépenses refacturées : R3 (y.c. marges et pénalités), FTM, ...	5 765 945	749 660	<b>6 515 605</b>
Indemnités candidats	1 372 144	-	<b>1 372 144</b>
Déduction de la TVA récupérable	- 987 112	- 47 525	<b>- 1 034 637</b>
<b>TOTAL financé hors dotation</b>	<b>6 150 977</b>	<b>702 135</b>	<b>6 853 112</b>
<b>TOTAL opération</b>	<b>52 553 087</b>	<b>5 260 636</b>	<b>57 813 724</b>

### Déroulement opérationnel

Le suivi de ce contrat est assuré conjointement par une supervision de 1<sup>er</sup> niveau à Grenoble INP (réfèrent utilisateurs) ainsi que par l'équipe de suivi UGA (cf. [partie 3.2.7](#)). Ce suivi s'occupe notamment du contrôle des performances énergétiques et de maintenance, ainsi que de l'aspect administratif, financier et juridique...

Opérationnellement, 2023 a marqué la **8<sup>ème</sup> année en phase d'exploitation**. La performance énergétique avait été largement impactée par la crise sanitaire en 2021 (augmentation de la ventilation, ouverture des fenêtres menant à une augmentation du chauffage, etc.). L'année 2022 avait nécessité la mise en place du plan de sobriété énergétique (diminution des températures de consignes de chauffage), et la mise en place d'un plan de délestage pour les consommations électriques (Ecowatt), le tout en partenariat entre l'Université, les occupants et le groupement. Ce plan a été maintenu en 2023.

Divers **aménagements d'envergure** ont été livrés en 2022, notamment l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture pour le compte du laboratoire G2ELAB en partenariat avec l'Université, les occupants, le CNRS et le groupement (coût des travaux : 300k€) d'une puissance de 380 kW crête en autoconsommation partagée (une 1<sup>ère</sup> universitaire en France). Après un an de suivi, les équipes ont pu mesurer la réduction des consommations électriques du bâtiment, à hauteur de 10% de la consommation totale du bâtiment, pour l'année 2023.

Suite à la réalisation d'une opération de réhabilitation d'un bâtiment de l'UGA sur la presqu'île (Polygone-Maison des Magistères) et au projet d'accueil de 2 formations complètes de l'IUT 1 de l'UGA (étudiants, enseignants et agents), l'offre de restauration du site s'avérait insuffisante. Le CROUS a donc proposé un projet d'agrandissement du restaurant universitaire existant dans le bâtiment GreEn-Er ainsi que l'aménagement d'un espace libre-service dans le bâtiment Polygone (avec un

financement par la Dotation Campus au titre du parachèvement du PPP GreEn-Er, (accord du CIS 28 septembre 2023) pour un montant total prévisionnel d'environ 835K€ TDC. Les travaux sont prévus sur l'année 2024, avec l'objectif d'une livraison pour la rentrée universitaire 2024-2025. Néanmoins, Eiffigreen, groupement PPP exploitant du bâtiment GreEn-Er, a lancé les études préalables à la réalisation de cette opération en 2023, afin d'honorer le rétroplanning et de respecter l'objectif d'une réception à l'été 2024.

L'ensemble de ces modifications implique une planification sur plusieurs années (besoin des utilisateurs, études de faisabilité, recherche de financements hors Dotation, travaux et mise en service).

Un point important à soulever est l'utilisation à plusieurs reprises de **l'assurance Dommages-Ouvrages** par le constructeur : carrelages, cloisons fissurées, infiltrations, brise-soleil, etc. Par ailleurs, un compte GER a été mis en place dès le début du contrat. Il reste donc essentiel de surveiller la bonne utilisation des fonds prévus pour la maintenance et de nous assurer que l'Université n'est pas facturée de prestations qui seraient imputables au constructeur directement.

### 3.1.3. PPP PILSI

#### Rappel du périmètre

Le PPP PILSI a été signé le 04 juillet 2013 avec le groupement PILSI Services, soit tout juste un an après GreEn-ER. Ce PPP concerne la construction de 3 bâtiments, tous mis à disposition de l'Université Grenoble Alpes sans aucun retard :

- BEeSy : volet Biologie Environnementale et Systémique du projet (plateaux techniques, animalerie, laboratoires), mis à disposition le 04 mai 2015 ;
- EDD : plateformes « Procédés – Effluents – Industrie » et « Mécanique et Risque », mis à disposition le 04 novembre 2015 ;
- PILSI Recherche : laboratoires et data center, mis à disposition le 04 mars 2016.

**Fiscalement**, un rescrit a été obtenu pour exonération de la TFPB. Ensuite, en 2018, l'administration fiscale a demandé le versement de la Redevance d'Archéologie Préventive ainsi que de la Taxe d'Aménagement. Fiscalement toujours, un rescrit de TVA faisant passer l'opération dans le champ taxable a été obtenu et permet une collecte et déduction de la TVA depuis 2013. La stratégie fiscale de l'UGA permet de conserver ce statut (orientation 100% recherche des bâtiments).

#### Coûts sur dotation

<b>Synthèse / dotation + hors dotation</b>			
<i>(inclus TVA non récupérable)</i>			
	<b>2012-2022</b>	<b>2023</b>	<b>2012-2023</b>
PILSI redevances TTC	37 305 166	4 262 149	<b>41 567 315</b>
Ingénierie et opérations connexes TTC	4 276 080	10 487	<b>4 286 567</b>
Déduction de la TVA récupérable	- 6 990 134	- 713 877	<b>- 7 704 011</b>
<b>TOTAL financé sur dotation</b>	<b>34 591 112</b>	<b>3 558 759</b>	<b>38 149 871</b>
Dépenses refacturées : R3 (y.c. marges et pénalités), FTM, ...	1 806 899	-	<b>1 806 899</b>
Subvention PILSI reversée	5 400 000	-	<b>5 400 000</b>
Déduction de la TVA récupérable	- 301 150	-	<b>- 301 150</b>
<b>TOTAL financé hors dotation</b>	<b>6 905 749</b>	<b>-</b>	<b>6 905 749</b>
<b>TOTAL opération</b>	<b>41 496 861</b>	<b>3 558 759</b>	<b>45 055 620</b>

Les coûts du PPP PILSI supportés par les revenus de la Dotation Campus sont principalement les suivants : redevances R1, R2, R4, ingénierie et AMO (suivi d'exploitation, étude fiscale ou juridique, etc.), mobiliers et 1<sup>ers</sup> équipements, indemnités des candidats rejetés, taxes d'aménagement et redevance d'archéologie préventive.

En sus des coûts supportés par la Dotation, il faut, comme pour GreEn-Er, ajouter d'**autres flux** qui transitent par le SACD Opération Campus et pèsent sur sa trésorerie pour arriver à un coût complet des opérations (hors ingénierie commune, comptabilisée sur d'autres lignes budgétaires). Il faut notamment prendre en compte les loyers R3 et travaux modificatifs qui ont fait l'objet de refacturations entre la ComUE UGA et l'UGA avant 2020. Il faut ensuite intégrer une subvention de la Métropole Grenoble Alpes versée entre 2014 et 2017 pour financement d'une partie des pré-loyers.

### *Déroulement opérationnel*

Plusieurs éléments marquants sont à relever pour l'année 2023 avec la mise en place du plan de sobriété énergétique en 2022, toujours d'actualité. Le plan d'action, en partenariat entre l'Université, les occupants et le groupement, a été le suivant :

- Diminution des températures de consignes de chauffage à 19°
- Proposition d'augmentation de la consigne de rafraîchissement estivale à 26° et 28°,
- Augmentation de la température de climatisation du Data-Center, passage de 21° à 24°.

La bonne performance énergétique du Data Center obtenue par une collaboration active entre le groupement Pils Services/Idex et les utilisateurs a été valorisée en 2023 par un prix européen « European Code of Conduct for Energy Efficiency in data centres »

Tout d'abord, le système de suivi des demandes d'intervention par les utilisateurs a été largement amélioré et automatisé. Par ailleurs, un problème d'envergure a été soulevé concernant le système de pompes à chaleur installé qui, en l'état, ne permet pas un chauffage satisfaisant des installations lors des hivers plus intenses. Cette problématique a pour l'instant conduit à une forte pénalisation pour le groupement, diverses possibilités sont à l'étude. En termes d'aménagement, quelques travaux d'adaptation ont été réalisés pour satisfaire aux besoins des start-ups et laboratoires hébergés (surcoûts supportés par les entités hébergées).

Les commentaires évoqués dans le point précédent sur l'utilisation de l'assurance DO s'appliquent également pour PILSI (infiltrations, fuites, reprises de sols, autres fragilités).

#### **3.1.4. PPP SHS**

##### *Rappel du périmètre*

Il s'agit du **dernier PPP du site**, signé le 10 juillet 2015 avec SHS Partenariats, soit 3 ans après GreEn-ER. Ce contrat, centré sur des unités de sciences humaines et sociales, englobe la construction de trois nouveaux bâtiments ainsi que la réhabilitation et l'extension d'un bâtiment existant :

- Bâtiment Espace Scénique Transdisciplinaire (EST) : espaces uniques dédiés aux arts du spectacle (scène, régie, atelier, studios, etc.) et mis à disposition le 28 février 2017 ;
- Bâtiments DROIT 2 et Espace Européen des Sciences Sociales (EESS) : reconstruction de la faculté de droit, respectivement livrés le 31 mars et le 28 avril 2017 ;

- Bâtiment des Sciences de l'Homme et des Mathématiques (BSHM – Michel Dubois) : bâtiment existant qui a été réhabilité et auquel une extension neuve a été ajoutée. Il abrite notamment des salles pédagogiques destinées aux Masters et a été mis à disposition en trois phases successives : 31 mars 2017, 1<sup>er</sup> février 2018, 14 septembre 2018.

L'année 2023 a donc été la cinquième année complète en phase d'exploitation pour ce PPP.

Concernant la fiscalité, un rescrit de TVA similaire à celui des autres PPP a été obtenu en 2017 et nous a permis de collecter et déduire la TVA entre 2014 et 2019. Cependant, depuis 2020, la stratégie fiscale du nouvel établissement UGA ne permet plus ce statut (bâtiments 100% orientés formation).

### Coûts sur dotation

Les coûts imputés au PPP SHS et supportés par la Dotation Campus sont majoritairement les suivants : redevances PPP (hors maintenance courante), ingénierie dédiée (et notamment frais liés à divers litiges), dépenses de mobiliers et 1<sup>ers</sup> équipements, parachèvement, démolitions (Trèfle, Agora Patio, préfabriqués, etc.), opérations tiroirs Les Alpillles 2 (2,4 M€ réalisés en loi MOP pour permettre la mise en œuvre du PPP SHS), indemnités aux candidats rejetés.

En dehors de ces montants imputés sur la Dotation Campus (hors ingénierie commune) et pour obtenir les coûts qui pèsent réellement sur le SACD Opération Campus, il faut ajouter les flux liés aux redevances R3 refacturées aux établissements occupants jusqu'en 2019 (UGA uniquement).

### Synthèse / dotation + hors dotation

(inclus TVA non récupérable)	2012-2022	2023	2012-2023
SHS redevances TTC	16 079 977	2 867 236	<b>18 947 212</b>
Ingénierie et opérations connexes TTC	7 202 926	10 487	<b>7 213 413</b>
Déduction de la TVA récupérable	- 2 112 583	-	- <b>2 112 583</b>
<b>TOTAL financé sur dotation</b>	<b>21 170 319</b>	<b>2 877 722</b>	<b>24 048 042</b>
Dépenses refacturées : R3 (y.c. marges et pénalités), FTM, ...	470 542		<b>470 542</b>
Déduction de la TVA récupérable	- 90 546	-	- <b>90 546</b>
<b>TOTAL financé hors dotation</b>	<b>379 995</b>	-	<b>379 995</b>
<b>TOTAL opération</b>	<b>21 550 315</b>	<b>2 877 722</b>	<b>24 428 037</b>

### Déroulement opérationnel

L'année 2023 a été marquée par le maintien du plan de sobriété énergétique, mis en place en 2022. Le plan d'action, en partenariat entre l'Université, les occupants et le groupement, a été le suivant :

- Diminution des températures de consignes de chauffage à 19° et proposition d'augmentation de la consigne de rafraîchissement estivale à 28°,

Les obligations de **performance énergétique** n'ont pas été encore atteintes en 2023. Un certain nombre d'améliorations sont en cours de réalisation afin d'atteindre le niveau de performance du contrat (exemple rééquilibrage des réseaux aérauliques) pour la saison de chauffage 2023/24.

Concernant plus spécifiquement le **suivi des performances d'exploitation**, ce contrat a soulevé de nombreuses difficultés : qualité du reporting, fiabilité des données, qualité de la mesure de performance par le titulaire, etc. Nos équipes ont poursuivi le travail d'accompagnement du groupement vers une meilleure qualité, tout en s'assurant un certain contrôle sur les données de performance (calcul des pénalités internalisé). Ces différends ont mené à de lourdes difficultés autour des données de performance des six 1<sup>ers</sup> trimestres d'exploitation, allant jusqu'à l'ouverture d'une procédure de conciliation, à l'initiative du groupement, ouverte en 2019 et clôturée avant d'aboutir. Le dialogue amiable a donc repris au cours de l'année 2020, et a finalement pu aboutir en 2021, après 3 ans de dialogue, à un accord ferme et définitif sur l'application des pénalités de performance 2017-2018.

La continuité d'un dialogue constant entre l'Université et le groupement, ainsi qu'un changement profond d'organisation au sein des équipes du mainteneur ont permis d'améliorer considérablement la situation.

En termes d'aménagements, à présent que la plupart des sujets litigieux ont été résolus, l'utilisation des bâtiments est plutôt stable et ne requiert que peu de modifications à la demande des utilisateurs.

Un point important peut-être soulevé : l'utilisation de **l'assurance Dommages-Ouvrages** par le mainteneur : carrelages, infiltrations, façades, etc.

### 3.1.5. *Maison des Services à l'Étudiant (MSE)*

#### *Rappel du périmètre*

L'opération Maison des Services à l'Étudiant regroupe en réalité deux projets préliminaires ayant fait l'objet de deux dossiers d'expertise distincts : le **Centre de Santé Interuniversitaire** (CSIU) et la **Maison des Services à l'Étudiant** (MSE). Le projet s'étant largement précisé ces dernières années, il s'agit aujourd'hui de réhabiliter l'aile D du bâtiment de la Halle Ampère pour abriter un ensemble de services et d'occupants très variés.

Ce regroupement va permettre à la fois de valoriser ce patrimoine architectural singulier au cœur du campus, d'éviter un coût de démolition conséquent, tout en créant une synergie d'espaces disponibles. Le cadre et le programme de l'opération ont été présentés en Comité Inter-administratif de Suivi Local (CISL) le 10 janvier 2019. En 2020, le planning de l'opération ainsi que la projection financière associée ont été modifiés. Il a notamment fallu répercuter les conséquences de la crise sanitaire COVID-19, mais également intégrer le coût de travaux de désamiantage plus conséquents qu'initialement prévu. Ces derniers éléments ont été présentés et validés au cours du CIS du 10 septembre 2020. Les travaux ont pu démarrer en 2020.

#### *Déroulement opérationnel*

Le bâtiment baptisé MUSE (Maison Universitaire des Services à l'Étudiant) a été réceptionné en août 2023, de façon à accueillir le public à la rentrée universitaire 2023-2024 après l'installation des personnels durant l'été. Il s'agit du premier bâtiment en France dont le parcours usager a été défini en commun entre Université et Crous. Il met à disposition des étudiants : l'ensemble des directions et services aux étudiants, abritant la direction générale du CROUS Grenoble Alpes et ceux de la direction de la Vie Étudiante de l'UGA. Il dispose d'un accueil mutualisé, le Welcome center (Information

accompagnement UGA et Bourses et logement Crous) et regroupe sur le même site : le Centre de Santé Etudiant, le Service Accueil Handicap, PEPITE OzER (entrepreneuriat étudiant), Fab Lab, le Service des Sports, les services Culture-initiatives étudiantes du CROUS et de l'UGA, l'Accueil international (ISSO), le service social unifié UGA-CROUS.

#### Coûts sur dotation

L'opération totalise un coût prévisionnel de 29,5 M€, dont 6,5 M€ financés par les **collectivités** (partie CSIU : 4,3 M€ de la Région, 2,2 M€ de la Métropole).

Comme présenté au CIS du 28/09/23, le coût total du projet a été revu à la hausse de 1,5 M€ pour prendre en compte l'augmentation des révisions sur les marchés de travaux et les aléas de chantier.

Ce coût prévisionnel inclut, en sus du coût direct des travaux et prestations de mandat :

- Les coûts d'ingénierie et de pilotage dédiés (500 k€ environ sur la durée du projet) ;
- Opérations tiroirs nécessaires à la libération du bâtiment avant travaux (150k€),
- Réalisation d'une œuvre d'art (1% artistique) sous la responsabilité de la Direction de l'Aménagement (Renouvellement des infrastructures Est, cf. partie suivante).

#### Synthèse / dotation + hors dotation

<i>(inclus TVA non récupérable)</i>	2012-2022	2023	2012-2023
Pôle de services TTC	18 190 812	5 174 909	<b>23 365 721</b>
Ingénierie et opérations connexes TTC	725 004	372 393	<b>1 097 396</b>
Déduction de la TVA récupérable	-	-	-
<b>TOTAL financé sur dotation</b>	<b>18 915 816</b>	<b>5 547 302</b>	<b>24 463 118</b>
Mandat de réalisation subventionné (CSIU)	1 760 000	1 138 953	<b>2 898 953</b>
<b>TOTAL financé hors dotation</b>	<b>1 760 000</b>	<b>1 138 953</b>	<b>2 898 953</b>
<b>TOTAL opération</b>	<b>20 675 816</b>	<b>6 686 255</b>	<b>27 362 070</b>

#### 3.1.6. Renouvellement des infrastructures Est (Direction de l'Aménagement)

##### Rappel du périmètre

Cette ligne est destinée aux infrastructures urbaines (voiries, réseaux divers) et aux espaces communs (espaces publics, espaces naturels...) :

- viabilisation des parcelles destinées aux nouveaux programmes,
- renforcement des capacités des infrastructures existantes,
- aménagement des abords des programmes neufs,
- mesures collectives d'accompagnement (espaces publics, schéma de circulation, offre de stationnement, mobilité alternative, parc paysager...),

Cette ligne finance également :

- un programme de création artistique dans l'espace public, intégrant un contrat de direction artistique chargée de la programmation d'ensemble afin d'assurer la cohérence et la diversité des œuvres
- un programme de raccordement massif au réseau de chauffage urbain.

Cette dernière opération concourt à l'évolution du mix énergétique du site, avec notamment le raccordement de nos réseaux de chauffage à la chaufferie biomasse financée par l'agglomération (décarbonation).

Les travaux d'infrastructure devront notamment s'étendre à la suite de la construction de la Maison des Services et se poursuivront donc a minima jusqu'en 2025. Ces opérations font l'objet d'un suivi spécifique par la Direction de l'Aménagement Durable (DA) dont le périmètre s'étend au-delà de l'Opération Campus.

En termes de fiscalité, la stratégie fiscale appliquée par l'UGA depuis 2020 place ces opérations dans le champ de la TVA pour un taux mixte, permettant une déductibilité qui n'était jusque-là pas intégrée aux prévisions financières.

#### Coûts sur dotation

Une partie de ces travaux est financée par les **collectivités** (1 M€ par la Région et 3.3 M€ par la Métropole). Les dépenses financées par ces subventions ne pèsent donc pas directement sur la Dotation Campus mais sont intégrées au compte financier.

La projection financière globale liée à la ligne de Renouvellement des infrastructures Est a été actualisée suite aux nouveaux engagements chauffage urbain présentés au CIS du 10 septembre 2020.

#### Synthèse / dotation + hors dotation

<i>(inclus TVA non récupérable)</i>	2012-2022	2023	2012-2023
Infrastructures Est	9 128 386	1 876 051	<b>11 004 437</b>
Programme œuvres d'art	80 246	19 890	<b>100 136</b>
Déduction de la TVA récupérable	- 186 869	- 96 503	<b>- 283 372</b>
<b>TOTAL financé sur dotation</b>	<b>9 021 763</b>	<b>1 799 438</b>	<b>10 821 201</b>
Travaux subventionnés	4 165 047	-	
<b>TOTAL financé hors dotation</b>	<b>4 165 047</b>	<b>-</b>	<b>4 165 047</b>
<b>TOTAL opération</b>	<b>13 186 810</b>	<b>1 799 438</b>	<b>14 986 248</b>

La programmation de la tranche 2 de l'opération, validée lors du CIS du 28 septembre 2023 est intégrée dans la prospective annexée au présent rapport.

### 3.2. Opérations vie de campus

#### 3.2.1. Logements étudiants et lieux de vie associés Ouest

L'opération dans sa globalité, réalisée par Grenoble Habitat sur le site de la Presqu'île, inclut la construction de logements étudiants (résidence Geneviève Jourdain en gestion CROUS), d'espaces de vie étudiante (ESCAPE) et d'une antenne Santé dans une même opération.

Ces opérations sont achevées et un dernier versement a été réalisé en 2018 vers le CROUS.

Le montant **total de l'opération logement est estimé à 17 M€** (montant au dossier d'expertise) dont 2 M€ pour le foncier, financés par emprunt du bailleur et par un complément de financement des collectivités (financements croisés CPER et Opération Campus). En dehors de ces financements, la part de la contribution Dotation Campus s'élève à 0,76 M€ :

	2012-2022	2023	2012-2023
Mobilier logement Cambridge	495 829	-	<b>495 829</b>
Antenne Santé dans ESCAPE	240 000	-	<b>240 000</b>
Coûts d'ingénierie préalables	22 865	-	<b>22 865</b>
<b>TOTAL financé sur dotation</b>	<b>758 694</b>	-	<b>758 694</b>

#### 3.2.2. Logements étudiants et chercheurs Est

Ce programme regroupe la réhabilitation de la résidence Fauré (11,25 M€), l'opération Condillac 3 (6 M€) et la démolition de la résidence Condillac A (1,24 M€). Il est financé par croisements de crédits CROUS / CNOUS, de financements de collectivités (CPER et Opération Campus) et de crédits de la Dotation Campus (pour l'opération Fauré notamment). À ce jour, aucune opération n'est prévue ou réalisée relativement à des logements chercheurs (études de faisabilité sans suite). La convention pour le financement de la résidence Fauré s'étend jusqu'en 2042 (remboursement d'un emprunt contracté par le CROUS), et la convention pour la résidence Condillac A s'est terminée en 2022. L'ensemble des travaux est à présent terminé.

	2012-2022	2023	2012-2023
Démolition Condillac A	1 369 473	-	<b>1 369 473</b>
Convention Fauré	2 250 000	450 000	<b>2 700 000</b>
Ingénierie	14 280	-	<b>14 280</b>
<b>TOTAL financé sur dotation</b>	<b>3 633 753</b>	<b>450 000</b>	<b>4 083 753</b>

#### 3.2.3. Lieux de vie connexes : IEP extension et réhabilitation

Le budget principal des **opérations d'extension de l'IEP (10,3 M€)** n'a pas transité par le SACD Opération Campus (maîtrise d'ouvrage Métropole). Pour mémoire, ce budget se décomposait ainsi :

Opération Campus	9 000	Hors opération campus : CPER	1 322
Dont Etat (dotation campus)	-	Dont Etat (hors dotation campus)	500
Région	2 000	Région	500
Ville	2 000	Agglomération	322
Agglomération	5 000		
<b>TOTAL CPER + Opération Campus</b>			<b>10 322</b>

Mais par ailleurs, au titre de la ligne « **lieux de vie connexes** » de la convention partenariale de site, le CA de la ComUE UGA a validé en 2018 une participation à la réalisation de la cafétéria et de lieux de vie étudiante, ainsi qu'à la rénovation de nombreux espaces du bâtiment initial (participation suggérée par le MESRI à l'IEP). Le coût total de ces opérations est estimé à 514 k€, dont voici la part financée sur Dotation Campus. Un dernier versement a eu lieu en 2022 (142 200€) soldant la convention :

	2012-2022	2023	2012-2023
Cafétéria, lieux de vie, œuvre d'art	84 000		<b>84 000</b>
Bureaux, hall, amphis	150 000	-	<b>150 000</b>
<b>TOTAL financé sur dotation</b>	<b>234 000</b>	-	<b>234 000</b>

#### 3.2.4. Restauration Est

Les opérations financées regroupent un restaurant sur l'axe central (Intermezzo) ainsi que les démolitions des restaurants Barnave, Diderot-Duthérien, La Verrière. Le budget total est estimé à 6,4 M€, mais encore une fois, seule une partie (2,8 M€) a transité par le SACD Plan Campus :

	2012-2022	2023	2012-2023
Restaurant Intermezzo	1 400 000	-	<b>1 400 000</b>
Démolition Barnave	497 000	-	<b>497 000</b>
Démolition Diderot-Duthérien	200 000	-	<b>200 000</b>
Démolition La Verrière	80 000	-	<b>80 000</b>
<b>TOTAL financé sur dotation</b>	<b>2 177 000</b>	-	<b>2 177 000</b>

Le restaurant Intermezzo a été livré en janvier 2018, et l'ensemble des démolitions est à présent achevé.

#### 3.2.5. Collège doctoral de site / MJK

L'opération Maison de l'Université / Collège doctoral de site était initialement prévue en construction neuve sur financements Opération Campus et CPER. Suite à la fusion et restructuration de la gouvernance du site en 2016, l'opération a été envisagée en réemploi d'un bâtiment existant restructuré : la Maison Jean Kuntzmann (MJK). Une première tranche de 500 k€ a été acceptée et réalisée. L'opération a été achevée en 2017. Le bâtiment a tout d'abord hébergé les services de la ComUE UGA, avant d'accueillir mi-2020 les services du Collège des Écoles Doctorales.

	2012-2022	2023	2012-2023
Collège doctoral de site / MJK	477 160	-	<b>477 160</b>
Ingénierie / études préalables	30 485	-	<b>30 485</b>
<b>TOTAL financé sur dotation</b>	<b>507 644</b>	-	<b>507 644</b>

#### 3.2.6. GER des opérations en MOP

Conformément à la demande du MESRI, l'établissement a intégré dans la programmation pluriannuelle du SACD Opération Campus des prévisions de GER pour les bâtiments réalisés sur les crédits de la Dotation Campus en loi MOP : MSE, MJK, ESCAPE, MACI (recommandation du MESRI faite lors de l'expertise SHS).

Le calcul des dépenses de GER a été revu en 2023 pour intégrer une revalorisation annuelle de 4% jusqu'en 2045 :

GER MOP	14 322 084
<i>Maison création et de l'innovation</i>	<i>5 508 494</i>
<i>Pôle de services</i>	<i>6 610 193</i>
<i>Autres vie de campus</i>	<i>2 203 398</i>

### 3.2.7. Dépenses d'ingénierie commune

Comme il l'a été expliqué autour des opérations pluriannuelles notamment, la coordination du Plan Campus pour le compte de l'ensemble des partenaires et acteurs des campus universitaires nécessite un certain nombre d'efforts humains et financiers. Pour l'année 2023, l'ensemble de ces dépenses d'ingénierie s'est élevé à 550 k€.

Les dépenses d'ingénierie commune soutenues par la Dotation Campus couvrent l'ensemble des dépenses de masse salariale, d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO), d'expertises et d'études préalables nécessaires à la mise en place des opérations, etc. qui ne peuvent être directement rattachées à une seule opération. Ces dépenses constituent cependant un réel investissement en expertise, totalement indissociable du coût complet des opérations soutenues, et garant du bon déroulé de chacun des projets ainsi que de la transparence de l'ensemble.

L'équipe qui assure le suivi de l'Opération Campus, très majoritairement consacrée aux PPP, permet de capitaliser sur l'expérience offerte par les différents projets pluriannuels, qui ont tous des caractéristiques et solutions énergétiques très spécifiques : compétences en suivi de performance, étude de la soutenabilité, planification immobilière, suivi de la soutenabilité financière, etc. L'expérience nous montre également que les contrats PPP, surtout en phase d'exploitation, sont en perpétuel mouvement et nécessitent une attention continue.

Les études, conseils et Assistants à la Personne Publique (APP) contractualisés concernent des problématiques communes aux 3 PPP ou à l'ensemble des opérations (aide à la fiabilisation des reporting, assistance fiscale ou juridique, etc.). D'autres dépenses communes concernent la vie de l'Opération Campus : frais d'annonces légales et de publication des marchés publics, frais de reprographie, documentation spécialisée, formations, déplacements, etc.

## 3.3. Conclusion générale

Le bilan d'emploi de la Dotation Campus fait état d'une utilisation de la dotation à hauteur de 164 M€.

<i>Sur Dotation Campus</i>	<b>2012-2022</b>	<b>2023</b>	<b>2012-2023</b>
PPP GreEn-ER	46 402 111	4 558 501	<b>50 960 612</b>
PPP PILSI	34 591 112	3 558 759	<b>38 149 871</b>
PPP SHS	21 170 319	2 877 722	<b>24 048 042</b>
Maison des Services à l'Etudiant	18 915 816	5 547 302	<b>24 463 118</b>
Infrastructures Est	9 021 763	1 799 438	<b>10 821 201</b>
Autres : vie de campus, ingénierie TE, ingénierie commune, GER	14 075 020	1 032 952	<b>15 107 972</b>
<b>TOTAL sur dotation</b>	<b>144 176 141</b>	<b>19 374 674</b>	<b>163 550 815</b>

Les opérations de travaux prévus dans le cadre de la convention sont presque toutes achevées.

La prospective intègre désormais les opérations de parachèvement validées par le CIS du 28 septembre 2023.

L'attention aux performances énergétiques est maintenue.

Le site grenoblois va ainsi poursuivre ses efforts de développement en lien avec les besoins de sa communauté et en transparence avec ses tutelles, dans la vision pluriannuelle et durable que nous avons présentée dans le présent rapport.

## ANNEXE 1 – Extraits du cadre réglementaire

Extraits de l'annexe 1 à la convention de versement de la dotation Etat Opération Campus :

De plus, la liste non exhaustive des thématiques concernées par l'utilisation de ces ressources sera adaptée à la réalité des besoins et actualisée tous les ans au titre des budgets annuels du PRES. Les dossiers concernés par les intérêts de la dotation correspondent à ceux mentionnés dans la Convention Partenariale de Site signée le 12 octobre 2011.

L'utilisation des ces fonds se fera parmi les thématiques suivantes :

- Paiement des loyers des programmes respectifs en PPP et en procédure adaptée si nécessaire (ex : vie de campus)
- Paiement des indemnités des équipes de projets en PPP non retenus à l'issue de la phase de dialogue compétitif respectif (PILSI/EDD/BEeSy et SHS)
- Coûts d'ingénierie nécessaires au suivi et à la mise en œuvre des dossiers et des équipes-projet
- Provision pour frais de déménagement des entités concernées
- Provision des indemnités de dédit
- Paiement de la taxe ZAC du projet PNS – Nanosécurité - (selon annexe 2 convention pour la souscription et la mise en œuvre du PPP GreEn-ER)
- Le complément au montage financier des logements étudiants Est et Ouest
- Investissements préalables obligatoires pour la réalisation des opérations
- Redevances anticipées aux titulaires de chaque contrat
- Provision pour mobilier / premiers équipements
- Financement du renouvellement des infrastructures et du geste artistique du site Est

Extrait de l'article 6.1 – Procédure budgétaire :

Les dépenses relatives à GreEn-ER, PILSI/EDD/BEeSy, SHS font l'objet d'un suivi spécifique dans le budget et les comptes de l'Etablissement. La totalité des revenus de la dotation Campus et la totalité des dépenses financées par ces revenus y sont retracées, sans exclure la prise en compte d'autres ressources également dédiées à GreEn-ER, PILSI/EDD/BEeSy, SHS et les emplois correspondants.

Tous les documents budgétaires soumis au conseil d'administration de l'Etablissement comprennent ainsi un rapport annexe rappelant le montant de la dotation non-consomptible et présentant l'état d'avancement de GreEn-ER, PILSI/EDD/BEeSy, SHS en détaillant :

- pour l'exercice concerné :
  - o les recettes relatives à GreEn-ER, PILSI/EDD/BEeSy, SHS dont notamment tous les intérêts versés au titre de la rémunération de la dotation ;
  - o les emplois correspondants à ces recettes dont notamment toutes les redevances relatives aux contrats de partenariat souscrits pour la mise en œuvre de GreEn-ER, PILSI/EDD/BEeSy, SHS;
- sur l'ensemble de la durée de GreEn-ER, PILSI/EDD/BEeSy, SHS :
  - o le cumul des recettes relatives à GreEn-ER, PILSI/EDD/BEeSy, SHS dont notamment tous les intérêts versés au titre de la rémunération de la dotation ;
  - o le cumul des emplois correspondant à ces recettes dont notamment toutes les redevances relatives aux contrats de partenariat souscrits pour la mise en œuvre de GreEn-ER, PILSI/EDD/BEeSy, SHS;
  - o et une appréciation de l'équilibre prévisionnel des charges par les recettes prenant en compte les principaux risques et les modalités de couverture de ces derniers.

Extrait de l'article 6.2 – Compte-rendu périodique :

Chaque année, l'Etablissement présentera aux autorités déconcentrées en charge du contrôle budgétaire, avant examen par son conseil d'administration, le projet de rapport annexe mentionné à l'article 6.1 qui sera joint au compte administratif. L'avis émis par ces autorités sur ledit projet de rapport sera présenté au conseil d'administration qui statuera sur le compte administratif.

Après approbation par son conseil d'administration, l'Etablissement adressera le rapport susmentionné accompagné de l'avis émis par les autorités déconcentrées en charge du contrôle budgétaire :

- au ministre chargé de l'enseignement supérieur,
- au ministre chargé de l'économie,
- au ministre chargé du budget.

## ANNEXE 2 – Prospective financière

	CUMUL prospective (2024-2045)	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039	2040	2041	2042	2043	2044	2045
<b>Encaissements</b>	<b>405,7M€</b>	18,3M€	18,8M€	18,7M€	18,8M€	18,7M€	18,8M€	18,8M€	18,9M€	18,9M€	19,0M€	19,1M€	19,1M€	19,1M€	19,2M€	19,3M€	19,3M€	19,4M€	19,5M€	17,5M€	16,2M€	16,2M€	16,2M€	16,2M€
Intérêts de la dotation	354,8M€	16,1M€																						
Subventions	0,0M€	1,1M€	0,0M€																					
Refacturation des loyers PPP aux établissements	16,0M€	1,0M€	0,7M€	0,7M€	0,7M€	0,7M€	0,8M€	0,8M€	0,8M€	0,9M€	0,9M€	0,9M€	1,0M€	1,0M€	1,0M€	1,1M€	1,1M€	1,2M€	1,2M€	0,6M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€
Autres recettes	0,0M€	0,0M€																						
TVA déductible sur décaissements	34,8M€	2,0M€	1,9M€	2,0M€	2,0M€	2,0M€	2,0M€	2,0M€	2,0M€	2,1M€	2,1M€	2,1M€	2,2M€	0,7M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€						
<b>Décaissements</b>	<b>329,9M€</b>	<b>20,2M€</b>	<b>19,9M€</b>	<b>20,3M€</b>	<b>20,3M€</b>	<b>17,0M€</b>	<b>16,4M€</b>	<b>16,2M€</b>	<b>16,6M€</b>	<b>16,9M€</b>	<b>17,2M€</b>	<b>17,5M€</b>	<b>17,2M€</b>	<b>16,3M€</b>	<b>16,6M€</b>	<b>16,8M€</b>	<b>17,2M€</b>	<b>17,4M€</b>	<b>17,9M€</b>	<b>10,5M€</b>	<b>6,7M€</b>	<b>6,3M€</b>	<b>5,3M€</b>	<b>3,2M€</b>
<b>Loyers PPP</b>	<b>205,0M€</b>	<b>10,7M€</b>	<b>10,4M€</b>	<b>10,5M€</b>	<b>10,6M€</b>	<b>10,7M€</b>	<b>10,8M€</b>	<b>10,9M€</b>	<b>11,0M€</b>	<b>11,1M€</b>	<b>11,3M€</b>	<b>11,4M€</b>	<b>11,5M€</b>	<b>11,6M€</b>	<b>11,7M€</b>	<b>11,8M€</b>	<b>12,0M€</b>	<b>12,1M€</b>	<b>12,4M€</b>	<b>6,1M€</b>	<b>2,8M€</b>	<b>2,7M€</b>	<b>1,8M€</b>	<b>0,0M€</b>
Loyers PPP GREEN-ER	88,4M€	4,6M€	4,6M€	4,7M€	4,7M€	4,8M€	4,8M€	4,9M€	5,0M€	5,0M€	5,1M€	5,1M€	5,2M€	5,3M€	5,4M€	5,4M€	5,5M€	5,6M€	2,7M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€
Loyers PPP PILSI	65,6M€	3,6M€	3,6M€	3,6M€	3,7M€	3,7M€	3,7M€	3,7M€	3,8M€	3,8M€	3,8M€	3,9M€	3,9M€	3,9M€	4,0M€	4,0M€	4,1M€	4,1M€	0,7M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€	0,0M€
Loyers PPP SHS	50,9M€	2,2M€	2,2M€	2,3M€	2,3M€	2,3M€	2,4M€	2,4M€	2,4M€	2,4M€	2,5M€	2,5M€	2,5M€	2,4M€	2,4M€	2,5M€	2,5M€	2,7M€	2,7M€	2,8M€	2,7M€	1,8M€	0,0M€	0,0M€
			0,0M€																					
<b>Dépenses récurrentes</b>	<b>45,4M€</b>	<b>1,4M€</b>	<b>1,5M€</b>	<b>1,6M€</b>	<b>1,6M€</b>	<b>1,7M€</b>	<b>1,7M€</b>	<b>1,8M€</b>	<b>1,8M€</b>	<b>1,9M€</b>	<b>1,9M€</b>	<b>2,0M€</b>	<b>2,0M€</b>	<b>2,1M€</b>	<b>2,2M€</b>	<b>2,2M€</b>	<b>2,3M€</b>	<b>2,4M€</b>	<b>2,5M€</b>	<b>2,5M€</b>	<b>2,6M€</b>	<b>2,3M€</b>	<b>2,4M€</b>	<b>2,4M€</b>
Convention Fauré	8,6M€	0,5M€																						
GER MOP	9,3M€	0,3M€	0,4M€	0,4M€	0,4M€	0,4M€	0,4M€	0,4M€	0,5M€	0,6M€	0,6M€													
Frais de gestion et ingénierie	2,4M€	0,1M€	0,2M€	0,2M€																				
Charges de personnel	16,3M€	0,5M€	0,5M€	0,5M€	0,5M€	0,6M€	0,6M€	0,6M€	0,6M€	0,6M€	0,7M€	0,7M€	0,7M€	0,7M€	0,8M€	0,8M€	0,8M€	0,9M€	0,9M€	0,9M€	1,0M€	1,0M€	1,0M€	1,1M€
TPPB GREEN-ER	8,9M€	0,3M€	0,4M€	0,4M€	0,4M€	0,4M€	0,4M€	0,4M€	0,5M€	0,5M€	0,5M€	0,5M€	0,5M€	0,5M€	0,6M€	0,6M€								
			0,0M€																					
<b>Dépenses projets</b>	<b>29,9M€</b>	<b>8,1M€</b>	<b>4,8M€</b>	<b>5,1M€</b>	<b>4,9M€</b>	<b>2,1M€</b>	<b>1,4M€</b>	<b>1,0M€</b>	<b>1,3M€</b>	<b>1,3M€</b>	<b>1,4M€</b>	<b>1,4M€</b>	<b>1,0M€</b>	<b>0,2M€</b>	<b>0,3M€</b>	<b>0,3M€</b>	<b>0,3M€</b>	<b>0,3M€</b>	<b>0,3M€</b>	<b>0,3M€</b>	<b>0,4M€</b>	<b>0,5M€</b>	<b>0,5M€</b>	<b>0,5M€</b>
Finalisation infrastructures Est + geste artistique	3,1M€	3,1M€	0,0M€																					
Finalisation travaux CCIAG	1,1M€	0,3M€	0,5M€	0,2M€	0,1M€	0,0M€	0,1M€	0,0M€																
Finalisation Pole service	1,2M€	1,2M€	0,0M€																					
Parachèvement : Restauration GreEn-R	0,7M€	0,1M€	0,6M€	0,0M€																				
Parachèvement : Halle tennis (équipements sport)	2,8M€	0,0M€	0,9M€	1,7M€	0,2M€	0,0M€																		
Parachèvement : Photovoltaïque	5,8M€	0,1M€	2,2M€	2,1M€	0,8M€	0,5M€	0,0M€																	
Parachèvement : Infrastructure Est - V2	9,3M€	0,0M€	0,7M€	0,7M€	0,7M€	0,7M€	0,8M€	1,1M€	1,2M€	1,2M€	1,3M€	0,9M€	0,0M€											
Parachèvement : Résidence Condillac 2	5,9M€	0,0M€	0,3M€	0,3M€	0,3M€	0,1M€	0,2M€	0,3M€	0,3M€	0,3M€	0,3M€	0,3M€	0,4M€	0,5M€	0,5M€	0,5M€	0,5M€	0,5M€						
			0,0M€																					
<b>TVA payée</b>	<b>49,7M€</b>	<b>3,1M€</b>	<b>3,2M€</b>	<b>3,2M€</b>	<b>2,6M€</b>	<b>2,5M€</b>	<b>2,5M€</b>	<b>2,5M€</b>	<b>2,6M€</b>	<b>2,6M€</b>	<b>2,7M€</b>	<b>2,6M€</b>	<b>2,5M€</b>	<b>2,5M€</b>	<b>2,5M€</b>	<b>2,6M€</b>	<b>2,6M€</b>	<b>2,7M€</b>	<b>1,4M€</b>	<b>0,9M€</b>	<b>0,9M€</b>	<b>0,7M€</b>	<b>0,3M€</b>	
<b>Flux de trésorerie de la période</b>	<b>75,8M€</b>	<b>-2,0M€</b>	<b>-1,1M€</b>	<b>-1,6M€</b>	<b>-1,5M€</b>	<b>1,7M€</b>	<b>2,4M€</b>	<b>2,6M€</b>	<b>2,3M€</b>	<b>2,0M€</b>	<b>1,8M€</b>	<b>1,6M€</b>	<b>1,9M€</b>	<b>2,8M€</b>	<b>2,6M€</b>	<b>2,4M€</b>	<b>2,1M€</b>	<b>2,0M€</b>	<b>1,6M€</b>	<b>7,0M€</b>	<b>9,4M€</b>	<b>9,8M€</b>	<b>10,9M€</b>	<b>13,0M€</b>
<b>Trésorerie au 31/12/2018</b>	<b>23,6M€</b>																							
<b>Trésorerie consolidée</b>	<b>18,4M€</b>	<b>17,3M€</b>	<b>15,7M€</b>	<b>14,2M€</b>	<b>15,9M€</b>	<b>18,3M€</b>	<b>20,9M€</b>	<b>23,2M€</b>	<b>25,2M€</b>	<b>27,0M€</b>	<b>28,6M€</b>	<b>30,6M€</b>	<b>33,4M€</b>	<b>36,0M€</b>	<b>38,4M€</b>	<b>40,5M€</b>	<b>42,5M€</b>	<b>44,1M€</b>	<b>51,1M€</b>	<b>60,6M€</b>	<b>70,4M€</b>	<b>81,2M€</b>	<b>94,2M€</b>	

